



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Interculturalité :

**« L'Olivier refuse d'avancer dans le débat et... suggère de réitérer les Assises dans les entités fédérées ! »**

**Jeudi 4 février 2010**

Décision avait été prise par les 4 partis démocratiques d'organiser une Commission conjointe « Région wallonne – Communauté française – Cocof » pour examiner les propositions MR ayant rapport à l'interculturalité, telle la proposition de résolution visant à interdire le port de signes convictionnels au sein des services des Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française et des organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne.

Et ce, en ces mots très exacts et repris dans le P.-V. de la Conférence des Présidents du PCF : « *La Conférence des Présidents marque son accord sur le transfert de l'examen de la proposition de résolution en Commission* ».

Le Président du Parlement de la Communauté française avait, lui, marqué accord pour contacter ses homologues, Mmes Hoyos et de Groote, pour fixer les modalités de fonctionnement de cette Commission conjointe. M. Luperto a ainsi parfaitement accompli sa mission.

*« Qu'elle ne fut donc pas ma surprise lorsque l'Olivier a, aujourd'hui, refusé que l'on inscrive à l'ordre du jour l'examen des textes sur l'interculturalité, comme convenu entre les 4 Groupes démocratiques et le Président du Parlement. A la place, l'Olivier demande des auditions... à savoir réorganiser les Assises de l'Interculturalité de Mme Milquet dans les entités fédérées ! Je peux très bien comprendre que l'Olivier soit quelque peu gêné et ne veuille froisser aucune aile de son électorat potentiel en devant se positionner dans ce débat au cours de travaux parlementaires, mais de là à renier un accord et refuser d'examiner des propositions de l'opposition ! Mais peut-être devons-nous être rassurés, sachant que la majorité accorde malgré tout au MR le droit d'être « auditionné »... Je tiens à rappeler à cette majorité que tout parlementaire, même de l'opposition, a le droit de s'exprimer dans l'enceinte parlementaire, d'y défendre ses textes et d'en demander le vote et non d'être auditionné par ses collègues. Si l'Olivier veut supprimer l'opposition, que la demande soit enfin exprimée clairement ! »*, déplore **Françoise BERTIEAUX**, Chef de Groupe MR au Parlement de la Communauté française.



**Contact Presse : Johanne Moyart.** Site Internet : [www.mr-pcf.be](http://www.mr-pcf.be)

Courriel : [j.moyart@mr-pcf.be](mailto:j.moyart@mr-pcf.be)